

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 27 MARS 2014 -

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. BERTRAND, Mme BINET, M. FIGEAC, M. FRANCE, Mme GOMEZ-VIDAL, M. LE BLANC, Mme ONG VAN CUNG, M. PERNOT, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme VIEIRA, Mme MARIUS, M. LASTECOUERES, Mme PINEDE, Mme SHOCHI, Mme ROLAND, Mme SENEGES, M. RIGOLLET, M. SELVA, M. COLOMBO, Mme BLANC, Mme VATICAN.

Etaient représentés : M. GRANDJEAT, Mme CROCE.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

M. PERNOT ouvre la séance à 14h15. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants, Charlotte BLANC et Fabien COLOMBO.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2014

En l'absence de remarque de la part des membres de la commission, M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants :	24
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	24

➤ La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2014

M. PERNOT rappelle que l'université, en application d'une circulaire du 18 février 2014, a opté récemment pour une évaluation des candidatures à la PEDR par les sections du CNU. Il appartient maintenant au CA d'arrêter, après avis de la Commission de la Recherche, les critères de choix des bénéficiaires de la PEDR ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles. Ces critères de choix et de barème doivent être rendus publics.

Il rappelle les cas d'attribution de la PEDR :

- En raison d'une activité scientifique d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion des travaux et des responsabilités scientifiques exercées et des conditions d'exercice
- En raison d'une contribution exceptionnelle à la recherche

- Aux lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national dont la liste est fixée par arrêté
- Aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'IUF

Les dossiers de candidature, confiés au CNU, seront examinés séparément pour les MCF et les PR. Les avis seront répartis, pour chaque section, selon un contingentement : 20 % d'avis classés A pour les collègues qui « devraient » toucher la prime, 30 % d'avis classés B pour les collègues qui « pourraient » bénéficier de la prime et 50 % d'avis classés C qui « ne devraient pas » toucher la prime.

M. PERNOT indique les taux prévus par l'IUF pour ses membres junior (6 000 € en 2013) ou senior (10 000 € en 2013).

Il propose, au nom de l'équipe de direction,

- que la PEDR soit attribuée à l'ensemble des collègues classés A et aux collègues classés B ayant obtenu au moins 3 « A » sur les 4 critères, à l'issue de l'évaluation des dossiers par le CNU,
- qu'un taux unique de 5 000 €, pour l'ensemble des bénéficiaires, soit appliqué.

Mme ROLAND demande si le montant de la prime est annuel ou mensuel.

M. PERNOT répond que le montant est annuel sur quatre ans.

Mme BINET remarque que, pour les membres de l'IUF, le montant reste stable.

M. PERNOT répond que, dans le cas des IUF, le montant de la prime n'est pas fixé par les établissements et s'impose à nous.

Mme GOMES-VIDAL demande si les primes en cours peuvent être modifiées.

M. PERNOT précise que le débat porte sur les nouvelles primes attribuées en 2014 et que la mesure n'est pas rétroactive.

Mme GOMES-VIDAL se réjouit du retour à l'appellation PRDE. Elle n'est par contre pas d'accord avec la proposition d'unifier la prime. Elle estime que l'encadrement doctoral demande beaucoup de travail et qu'il y a une réelle différence entre les tâches d'un MCF et celles d'un PR.

M. PERNOT répond que l'analyse montre que peu de MCF déposent des dossiers alors qu'ils participent à des jurys de thèses et que les MCF sans HDR peuvent co-encadrer dans certaines disciplines.

M. BENOIT pointe l'anomalie qui consiste à classer en B des collègues qui ont obtenu A sur les 4 critères retenus.

M. PERNOT ajoute que parmi les collègues classés A certains ont trois A et un B. Il précise qu'il n'est pas possible de donner un montant d'enveloppe pour la PEDR en raison du mode d'attribution de cette prime.

Mme GOMES-VIDAL estime qu'il y a une série de mesures visant à supprimer les avantages des PR et qu'en les acceptant on dévalorise le corps, alors qu'il y a des différences de charges de travail réelles entre PR et MCF.

M. PERNOT fait remarquer que les primes sont résiduelles et que l'écart entre les salaires des MCF et des PR est très net.

M. FRANCE rappelle que l'encadrement de la recherche et la direction des programmes de recherche sont assurés par des professeurs, ce qui rend logique leur rétribution.

Mme ONG VAN CUNG souhaite que l'on reconnaisse qu'il y a des différences de responsabilités entre les deux statuts et se déclare favorable à la différenciation des montants attribués pour la PRDE.

Mme BEGHAIN se dit favorable à la proposition de l'équipe présidentielle. Elle fait remarquer que l'ancien système d'attribution de la prime était issu d'une période de « plein emploi », ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il ne faut pas pénaliser ceux qui arrivent au mauvais moment dans un contexte social tendu.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS rejoint la position de M. France. Elle estime que ce point a déjà été débattu. Il faut tenir compte de la différence des statuts et rien ne justifie la baisse de 6 000 à 5 000 €.

Mme BEGHAIN ajoute que ce sont surtout des MCF HDR qui demandent la prime.

Mme Tauzin rappelle que le débat avait déjà eu lieu l'année dernière et que l'hypothèse d'un barème unique avait été rejeté. Elle estime que la baisse pour les PR est trop importante.

M. FRANCE souligne le cas des MCF HDR qu'il trouve très préoccupant.

Mme GOMES-VIDAL demande deux votes séparés : l'un sur les critères et l'autre sur le barème à appliquer.

M. PERNOT répond que c'est impossible car la proposition de l'équipe est globale.

Il propose de passer au vote pour avis:

Ne prend pas part au vote :	5
Votants :	20
Abstention :	6
Blanc/nuls :	0
Contre :	8
Pour :	6

➡ ***La Commission de la Recherche rejette la proposition de délibération relative aux critères de choix des bénéficiaires et fixation du barème d'attribution individuel afférent à la PEDR 2014.***

III - VALIDATION DE DEMANDES DE SUBVENTION DE COLLOQUES A LA REGION

M. PERNOT présente 5 demandes de subvention à la Région pour les colloques suivants :

- **« La relativisation de l'A Priori »**, organisé par l'EA 4574 SPH et porté par M. Steeves DEMAZEUX

- **« Au-delà des frontières : Hybridation des formes et des genres dans les littératures de l'imaginaire contemporaines (XXe-XXIe siècles) »**, organisé par les EA 4593 CLARE et EA 4195 TELEM et porté par Mmes PLET-NICOLAS, GACHET et VAS-DEYRES
- **« Femmes et réseaux dans les sociétés modernes et contemporaines. Réalités et représentations »**, organisé par l'EA 2958 CEMMC et porté par Mme Carole CARRIBON
- **« Les architectures fictives : écriture et architecture de l'Antiquité à nos jours »**, organisé par l'EA 4593 CLARE et porté par M. Renaud ROBERT
- **« Auguste et l'Asie Mineure »**, organisé par l'UMR 5607 AUSONIUS et porté par Mme Laurence CAVALIER

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants :	25
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	25

➡ **La Commission de la Recherche donne un avis favorable pour un soutien scientifique à ces projets.**

IV - 2ème Session de la PSE 2014

M. PERNOT indique que le montant total des demandes de subvention pour cette seconde session de la PSE s'élève à 81 730 euros. Après examen des dossiers et compte tenu de l'enveloppe PSE, le bureau de la commission, réuni le 20 mars, propose l'attribution de moins de 30 000 €.

Il propose d'examiner en premier lieu les demandes concernant les publications, puis celles sur axes prioritaires de recherche et enfin celles relatives aux projets blancs.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS fait remarquer que l'avis des rapporteurs n'est pas forcément suivi par le bureau.

Mme GOMES-VIDAL se plaint qu'il y ait trop de médiation, d'intermédiaires et de niveaux de vote dans le processus d'attribution des PSE.

M. PERNOT signale qu'il s'agit de propositions de la part du bureau et que la commission décide.

M. LASTECOUCERES ajoute qu'il lui semble difficile de remettre en question ce mode fonctionnement qui est en place depuis deux ans.

M. PERNOT précise que le fonctionnement du bureau de la commission de la recherche est inscrit dans les statuts de l'établissement.

Il présente les demandes de financements de publications dont le total s'élève à 12 300 €.

-El hacedor de Jorge Luis Borges « un livre en attente » porteur du projet Mme Carla Fernandes d'AMERIBER pour une demande de 1 100 €.

Mme BINET annonce que le projet a reçu un avis favorable pour un montant de 1000 €.

Mme GOMES-VIDAL demande si l'ouvrage sera publié aux PUB.

M. PERNOT répond par l'affirmative et précise qu'il y a un cofinancement.

-« L'insulte » porteur du projet M. Frédéric BRAVO d'AMERIBER : la demande initiale de 2 650 € a été ramenée à 2 000 €.

M. FIGEAC demande pourquoi le devis est si élevé.

Mme BINET répond que la demande s'élève à 2 650 € pour une publication de 400 pages.

M. FRANCE souhaite un vote global des dossiers pour gagner du temps et ne pas remettre en cause le fonctionnement du bureau de la commission.

M. SELVA ne partage pas cet avis car il dit que les élus doivent avoir un minimum d'informations.

-« Routiers et mercenaires pendant la guerre de cent ans (v. 1340-1453) : rôle militaire et impact sur les sociétés locales » porteur du projet M. Frédéric BOUTOULE d'AUSONIUS pour une demande de 2 000 €. Les éditions AUSONIUS se chargent de la publication.

- « Vita in gestu – Corps, mimisme et 're-jeu' dans l'anthropologie de Marcel Jousse (1886-1961) » de M. Jean-Rémi LAPAIRE de CLIMAS pour une demande de 1 000€.

M. LASTECOUCERES précise qu'il s'agit d'un documentaire destiné à mettre en valeur le travail de l'anthropologue Marcel Jousse.

- « Laboratoires du lien social et politique de solidarité » de M. Gino GRAMACCIA du MICA : la demande initiale de 1 800 € est ramenée à 1 500€.

M. BENOIT précise que le projet avait déjà été présenté en session 1 et qu'il avait reçu un avis favorable.

- « L'Autre et ses représentations dans le monde arabo-musulman » de M. Omar FERTAT de TELEM : la demande initiale de 2 750 € a été ramenée à 1 500 €, le bureau de la commission ayant considéré que le devis était trop élevé.

- « Lire en plus d'une langue. Pour un espace poétique européen » de Mme Isabelle POULIN de TELEM pour une demande de 1 000 €.

M. PERNOT précise que le sous-total des 7 propositions de subvention relatives à des publications est de 10 000 €. Il propose de passer au vote sur cette partie :

Votants : 25
Abstention : 0
Blanc/nuls : 0
Contre : 0
Pour : 25

➤ **La Commission de la Recherche adopte les demandes de financement de publications au titre de la PSE pour un montant de 10 000 euros.**

M. PERNOT présente les demandes de financements de la PSE rattachées aux axes prioritaires pour un montant global de 26 050 €.

Mme BINET présente les dossiers de l'Axe 2 « Ecrire, représenter, Traduire »

- Colloque « L'Espagne face aux hérésies : représentations et discours (Moyen Age et Epoque moderne)» les 4 et 5 décembre 2014 à Bordeaux organisé par MM. Vincent PARELLO et Elvezio CANONICA d'AMERIBER. La demande initiale de 1 200 € est ramenée à 1 000 €.

- Colloque « Itinérances spirituelles : écriture et mise en récit du voyage intérieur (XV^e-XVIII^e siècles)» du 26 au 28 novembre 2014 organisé par Mmes Myriam TSIMBIDY et Florence POULET de CLARE : la demande initiale de subvention de 1 513 € est ramenée à 1 300 €.

- Journée d'étude le 24 octobre 2014 à Cap Sciences « Image scientifique/image artistique » de Mme Anne BEYAERT-GESLIN du MICA : la demande initiale de subvention de 2 292 € est ramenée à 1 000 €. Le bureau a estimé la demande trop élevée pour une seule journée d'étude. Les dépenses de restauration pourraient être revues à la baisse.

Mme BINET précise qu'il s'agit de la suite d'une ANR en report de la session 1.

- Colloque des 25-26 septembre 2014, « Manette Salomon » des Goncourt de Mmes Béatrice LAVILLE de CLARE et de Vérane PARTENSKY de TELEM pour une demande de 1506 €.

Mme BINET indique que le bureau a considéré que le projet n'était pas mûr, que l'on ne connaissait pas les détails de l'organisation du colloque et que le budget était trop élevé. Il a été décidé de ne pas donner suite à la demande.

Mme GOMES-VIDAL demande si le projet peut être représenté.

M. PERNOT répond par l'affirmative, s'il y a une troisième session.

Axe 3 : « Genre, Corps, Normes ».

- Colloque des 16-17 octobre 2014 « Femmes et réseaux dans les sociétés modernes et contemporaines. Réalités et représentations » de Mme Carole CARIBON du CEMMC pour une demande de 7 495 €.

M. LASTECOUCERES précise que le projet a déjà été financé en session 1. Il s'agit d'une extension du colloque dont il faut compléter le financement. Une rallonge de 700 € a été proposée.

Mme VIEIRA suggère que les personnes en responsabilité des axes prioritaires viennent expliquer leurs choix pour équilibrer le débat.

M. PERNOT répond que les personnes ont bien été sollicitées mais n'ont pu se libérer.

Axe 4 : « Humanités classiques, humanités digitales ».

M. PERNOT annonce qu'il n'a pas eu de retour d'expertise de la part de MM. Frank CORMERAIS et Philippe BAUDORRE.

M. SELVA précise que M. CORMERAIS est partie prenante puisque membre du MICA, ce qui n'est pas normal.

M. PERNOT ajoute qu'il n'y a que des dossiers MICA dans les demandes, ce qui est effectivement gênant. Il se dit conscient du problème et va chercher à le résoudre.

- Projet de recherche « Métamorphose des écrans : de leur multiplication à leur dissolution » de Mmes Marie-Julie CATOIR-BRISSON et Martine VERSEL du MICA pour un montant de 6 670 €. La commission a rendu un avis négatif en raison d'un budget jugé trop élevé et de la non-participation financière des partenaires québécois.

- Projet de recherche « Le rôle des TIC dans le design des processus informationnels » de Mme Lise VIEIRA du MICA pour un montant de 5 374 €. Il s'agit d'un report de la session 1. Le bureau de la commission a proposé un financement 1 500 € en raison d'un budget jugé trop élevé.

M. PERNOT propose de passer au vote sur les dossiers relevant des axes de recherche dont le total des propositions de subvention s'élèvent à 5 500 €:

Votants :	25
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	25

➤ La Commission de la Recherche adopte les demandes de financement au titre de la PSE rattachées aux axes prioritaires pour un montant global de 5 500 €.

M. PERNOT présente les demandes de financement des dossiers blancs pour un montant global de 43 380 €.

- Projet de recherche « Préservation d'un patrimoine oral, culturel, artistique et linguistique particulier de la Grande Caraïbe » de Mme Michèle DALMACE d'AMERIBER pour un montant de 4 340 €.

Mme BEGHAIN indique que le bureau de la commission a proposé de ne pas financer le projet en raison d'un budget trop important et de l'absence de co-financements acquis. Le projet manque par ailleurs de lisibilité.

- Exposition : « ADRIATICA - Sur terre et sur mer, l'espace adriatique dans l'antiquité romaine » de Francis TASSAUX d'AUSONIUS pour un montant de 2 000 €.

Mme BEGHAIN précise que le bureau de la commission a proposé de ne pas financer le projet car il s'agit de valorisation.

M. GRANDJEAT trouve cette prise de position discutable car des avis favorables ont déjà été donnés par le passé pour des projets de valorisation et il n'a jamais été dit que la valorisation serait exclue des critères de sélection.

Mme BEGHAIN souligne que la commission a considéré que le nombre de personnes visitant l'exposition risquait d'être faible et pouvait constituer un critère de sélection.

M. FRANCE reconnaît que le lieu d'exposition est assez excentré. Mais les chiffres de fréquentation de sont pas insignifiants. Plus il y aura d'expositions et plus il y aura de public. De plus, une communication sera assurée par le personnel du CNRS et du Labex.

M. PERNOT estime que la question est de savoir si, alors que nous nous heurtons à un manque de crédits, on peut financer une exposition.

M. GRANDJEAT précise que cette opération peut être valorisée.

M. PERNOT propose de revenir plus tard sur ce dossier.

- Recherche de terrain : études de monument « Saint-Seurin de Bordeaux : études d'archéologie du bâti » de Mme Anne MICHEL d'AUSONIUS pour un montant de 2 500 €. La Commission a signalé qu'il n'était pas prévu de financer des opérations de fouilles.

Mme GOMES-VIDAL demande pourquoi AUSONIUS ne finance pas l'opération.

M. FRANCE répond que son équipe ne peut pas financer tous les projets.

- Congrès à Bordeaux du 25 au 30 août « XIV^{ème} congrès de la fédération internationale des Etudes Classiques » de Mmes Valérie FROMENTIN et Sophie GOTLAND d'AUSONIUS : la demande initiale de 7 000 € est ramenée à 1 000 €.

M. PERNOT précise qu'il s'agit d'une opération de grande envergure en lien avec les études classiques, suivie d'un congrès.

M. FRANCE plaide pour un soutien de ce type d'opération.

- Recherche de terrain : fouilles en Turquie « Eurômos 2014-2017 » de M. Patrice BRUN d'AUSONIUS pour un montant de 5 000 €. La Commission a décidé de financer la journée d'étude (1 600 €) mais pas la mission de terrain.

- Colloque de Flaran des 16-17 octobre 2014 « Le nécessaire et le superflu. Le paysan consommateur dans l'Europe médiévale et moderne (XI^e-XIII^e siècles) » de Mme Sandrine LAVAUD d'AUSONIUS pour une demande de subvention de 2 000 €.

Mme BEGHAIN rappelle qu'il s'agit d'un financement récurrent sur la base d'une convention, ce qui n'est pas admis dans les critères.

M. GRANDJEAT signale qu'il avait été demandé que la convention soit ré-examinée et il avait été écrit qu'il n'y aurait pas de financement récurrent.

M. PERNOT précise que la convention engage encore cette année l'établissement.

M. FRANCE ajoute qu'il s'agit d'une coopération avec Toulouse et le CNRS. Cela pose le problème du conventionnement.

Mme BEGHAIN se demande si l'université a vraiment les moyens de participer à cette manifestation.

M. GRANDJEAT pose la question du rattachement à la PSE de ce type de colloque.

M. PERNOT répond qu'il s'agit bien de Recherche et que la sollicitation de la PSE est tout à fait légitime.

M. FRANCE ajoute que le financement de Toulouse est de 7 000 €.

M. FIGEAC estime qu'on abandonne une manifestation de prestige et se demande si dans l'avenir la PSE sera suffisante.

M. GRANDJEAT pense qu'il faudrait redéfinir le périmètre de la PSE.

M. PERNOT trouve qu'il y a trop de colloques avec un nombre de participants faible.

M. FIGEAC soutient que les colloques sont les seules possibilités pour les Equipes d'accueil d'exister, qu'ils créent du lien social et permettent un certain rayonnement grâce aux publications qu'ils génèrent.

M. PERNOT signale que faire moins de colloques, ce n'est pas les supprimer.

Mme BEGHAIN ajoute que la qualité d'un colloque n'est pas fonction de l'importance du financement.

Mme GOMES-VIDAL remarque qu'il y a deux colloques du CEMMC et qu'un choix pourrait être fait. Elle trouve par ailleurs qu'AUSONIUS présente trop de dossiers.

M. FIGEAC propose de repousser le colloque de M. SUIRE à début 2015 et de lui permettre de redéposer un dossier en décembre 2014.

- Colloque MSHA des 4 et 5 décembre 2014 « Les convertis : parcours religieux, parcours politiques (XVI^e- XXI^e siècles) » de M. Eric SUIRE du CEMMC pour une demande de subvention de 3 000 €.

- Colloque des 16-18 octobre 2014 à Wilanow Varsovie « Contacts, échanges culturels, représentations (fin XVI^e-début XIX^e siècle » de M. Michel FIGEAC du CEMMC : la demande initiale de 1 800 € a été ramenée à 1 500 €.

M. FRANCE pointe un manque de critères.

M. PERNOT fait remarquer qu'il a déjà sollicité les membres de la commission pour faire remonter des propositions de critères, mais qu'il n'a eu aucun retour.

M. FRANCE se plaint du manque de temps pour traiter ces demandes.

M. GRANDJEAT ajoute que des règles ont été évoquées mais pas posées. Elles devraient être recensées notamment en ce qui concerne les cofinancements et le caractère récurrent des demandes.

M. PERNOT signale qu'une note de cadrage est en ligne sur le site.

- Colloque des 16-18 octobre 2014 « La trahison des images, la défiance des langues » de M. Jean-Michel DEVESA de CLARE pour une demande de subvention de 1 250 €. Le bureau de la Commission a décidé de ne pas financer le colloque compte tenu de la faiblesse de l'argumentaire.

- Colloque du 23 au 25 octobre 2014, « Les architectures fictives : écriture et architecture de l'Antiquité à nos jours » de M. Renaud ROBERT de CLARE pour une demande de subvention de 2 000 €.

M. PERNOT indique que le bureau a proposé de ne pas subventionner ce colloque. Il a estimé nécessaire d'articuler cette manifestation avec d'autres équipes de l'université travaillant sur les mêmes thèmes, comme par exemple des collègues d'Archéologie.

- Colloque des 10 et 11 octobre 2014, «Le futur en grec et son histoire » de M. Frédéric LAMBERT du CLLE ERSSàB. La demande initiale de 2 212 € a été ramenée à 1 000 €.

Il s'agit d'un report de la session 1. Le bureau de la Commission a décidé d'apporter son soutien en réduisant le montant des déplacements.

- Colloque des 30 juin et 1^{er} juillet 2014, «Des machines et des langues», de M. Jean-Rémi LAPAIRE de CLIMAS pour une demande de subvention de 1 500 € qui a été validée par le bureau.

Mme ONG-VAN-CUNG loue la qualité du montage du dossier.

- Colloque des 3 et 4 octobre 2014, «Faire valoir et second couteaux», de Mme Nathalie JAECK de CLIMAS pour une demande de subvention de 2 060 €.

Le bureau de la Commission a proposé de ne pas subventionner le colloque considérant que le budget était trop élevé et que la partie programme scientifique n'était pas assez aboutie.

Mme BEGHAIN précise qu'il s'agit du colloque annuel de l'équipe CLIMAS et que cette équipe a eu très peu de subvention de la part de la PSE.

M. PERNOT précise que le dossier est ajourné mais pas refusé.

- Soutien à la préparation du projet ANR « Peuplement et milieux, : les premiers Hommes Modernes à la conquête de nouveaux territoires (Europe de l'Ouest-Amériques) » de Mme Christelle LAHAYE d'IRAMAT pour une demande de 2 000 €.

Mme BEGHAIN indique que le bureau de la Commission apporte son soutien au dossier à hauteur de 1 000 €.

- Journée d'étude et workshop du 4 au 6 juin 2014, « Au pied du mur » de M. Christian GEINSBEITEL de TELEM la demande de subvention initiale de 2 000 € est ramenée à 1 000 €.

-Journée d'étude le 6 juin 2014, « L'erreur » de M. Jérôme ROGER de TELEM pour une demande de 272 €. Le bureau de la commission a proposé d'accorder 300 € de subvention.

Mme MARIUS estime qu'il faudrait « prioriser » entre journées d'études et colloques.

- Colloque du 15 au 17 octobre 2014, « Au-delà des frontières : hybridation des formes et des genres dans les littératures de l'imaginaire contemporaines (XX^e-XXI^e siècles) » de Mmes Delphine GACHET de TELEM et Florence PLET de CLARE : la demande initiale de subvention de 1 500 € ramenée à 1 000 € en raison de dépenses de restauration et d'hébergement jugées trop élevées.

- Colloque du 20 au 25 mai 2014, « La question de l'identité, de l'individu à la personne » de M. Cédric BRUN de SPH : la demande de subvention initiale de 1 000 € est ramenée à 500 €.

M. PERNOT propose de revoir l'ensemble des sommes attribuées aux projets blancs avant de statuer.

Mme GOMES-VIDAL regrette qu'il y ait trop de propositions de recherche. Deux axes suffiraient au lieu de 4. Il faudrait se pencher sur le problème de la dispersion.

M. PERNOT répond que, pour la période 2014/2015, il faut rester dans la même logique appliquée depuis le début du contrat quinquennal. Une évolution pourra être envisagée pour le prochain contrat.

Il propose de retirer 500 € de la proposition de subvention du colloque « Des machines et des langues » et 200 € de la proposition de subvention de la journée d'étude « Au pied du mur » pour ajouter 700 € à la proposition de subvention du congrès « XIV^{ème} congrès de la fédération internationale des Etudes Classiques ».

M. PERNOT propose de passer au vote sur les projets blancs dont le total des propositions de subvention s'élèvent à 12 400 € :

Votants :	25
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	25

➔ La Commission de la Recherche adopte les demandes de financements des projets blancs au titre de la PSE pour un montant global de 12 400 €.

IV - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H20.

Le Président,

Jean-Paul Jourdan



